



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le - 4 SEP. 2024

ID : 062-216203497-20240829-2024016-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Août 2024

N° 2024 016

Par suite d'une convocation en date du 08 Août 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 29 Août 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, KREPULEC Patricia et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy à Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany à Mr GUISSSE Roger, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme MALINGUE Caroline à Mme VERPRAET Séverine

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda

Absents : Mr BAYARD Didier,

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr BRASME Christian a ainsi été élu secrétaire de séance.

Objet : **Convention d'occupation du foyer communal pour activité renforcement musculaire**

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés : 17
Vote : Pour 17 Contre : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec Mme DUVAL Céline, dans le cadre de l'occupation du foyer communal pour l'activité Renforcement Musculaire le mardi en soirée.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir statuer sur le renouvellement de cette convention pour la période 2024/2025 et sur le tarif appliqué pour l'année pour une occupation d'une heure d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser Mr le Maire à renouveler la convention avec Mme DUVAL pour la période 2024/2025 pour un montant forfaitaire de 300€ pour l'occupation du foyer communal - créneau d'une heure d'activité -

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme, le Maire

